



Medical Subcommittee Terms of Reference

Mandate

The Medical Subcommittee is a subcommittee to the Sport Development Committee. It is responsible for assisting the Sport Development Committee in fulfilling their oversight responsibilities relating to the recommendations and policies related to the medical care of Cheerleading athletes.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the subcommittee will perform the following tasks:

- Assist the Sport Development Committee in establishing protocols and recommendations for athlete safety;
- Assist in monitoring the adherence of WADA/CCES education and testing by National Team members
- Assist the Sport Development Committee in reviewing the selection process for National Team Medical Staff;
- Assist in providing medical advice and support related to athletes in extraordinary circumstances who must take certain drugs for therapeutic use and require Therapeutic Use Exemptions;
- Provide recommendations and monitor the implementation of event-related medical care;
- Assist the Sport Development Committee in ensuring that publication of all WADA/CCES information is kept up to date and easily available to Members, registrant clubs and athletes;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee from time to time.

Authority

The subcommittee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Sport Development Committee. The Sport Development Committee may approve or revise prior to it being sent to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The subcommittee will be composed of three (3) to five (5) members. Individuals will be appointed by the Board and shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the subcommittee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the subcommittee.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when

the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The subcommittee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate and may from time to time have staff persons assigned to assist the subcommittee with its work.

Reporting

The Chair will report to the Sport Development Committee Chair, in writing, at every meeting of the Sport Development Committee. The subcommittee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members, the Sport Development Committee and the Board. The Sport Development Committee Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on August 6, 2020. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with subcommittee duration policies.



Sous-comité médical Termes de référence

Mandat

Le sous-comité médical est un sous-comité du comité du développement du sport. Il est chargé d'aider le comité de développement du sport à s'acquitter de ses responsabilités en lien avec les recommandations et les politiques au sujet des soins médicaux des athlètes de cheerleading.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le sous-comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Aider le comité de développement du sport à établir des protocoles et des recommandations en relation avec la sécurité des athlètes;
- Aider à surveiller l'adhérence à l'éducation AMA/CCES et aux tests antidopage de ces organisations pour les membres de l'équipe nationale;
- Aider le comité de développement du sport à revoir le processus de sélection du personnel médical de l'équipe nationale;
- Aider à fournir des conseils médicaux et un soutien aux athlètes dans des circonstances extraordinaires qui doivent prendre certains médicaments à des fins thérapeutiques et exiger des autorisations d'usage de ces médicaments à des fins thérapeutiques;
- Fournir des recommandations en lien avec la mise en oeuvre de soins médicaux lors de divers événements;
- Aider le comité de développement du sport à s'assurer que la publication de toutes les informations de l'AMA/CCES est tenue à jour et la rendre facile d'accès aux associations membres et aux athlètes;
- Effectuer des tâches complémentaires qui peuvent être déléguées au comité de temps à autre.

Autorité

Le sous-comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au comité de développement du sport. Le comité de développement du sport peut approuver ou réviser avant de l'envoyer au conseil d'administration. Le conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le sous-comité sera composé de trois (3) à cinq (5) membres. Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le sous-comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du sous-comité.

Nomination

Les membres de ce sous-comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du sous-comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du sous-comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Réunions

Le sous-comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du sous-comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le sous-comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, de temps à autre, afin d'aider le sous-comité dans ses travaux.

Rapports

Le chef du sous-comité devra fournir un rapport écrit à chaque réunion du comité de développement du sport. Le sous-comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du sous-comité, du comité de développement du sport et au conseil d'administration. Qui plus est, le comité de développement du sport fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 6 août 2020. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.